



Paris, le 16 juin 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMF se félicite du retour obligatoire de tous les élèves à l'école le 22 juin, mais s'interroge sur sa mise en œuvre

Dans le contexte de l'atténuation de l'épidémie de covid19, cette décision était attendue par les maires et les présidents d'intercommunalité compte tenu de l'accroissement des inégalités sociales et territoriales constatées entre les élèves depuis le mois de mars, renforcées par le régime du volontariat accordé aux familles depuis le 2 juin. Cette décision, si elle prend effet à 15 jours de la fin de l'année scolaire n'en revêt pas moins un caractère symbolique fort et réaffirme le caractère national et obligatoire de l'éducation en France.

Le retour de tous les élèves à l'école implique cependant le respect d'un certain nombre de conditions, tout particulièrement la présence des enseignants ainsi qu'un allègement conséquent du protocole sanitaire. Sur ce dernier point, les premières précisions relatives à l'instauration de la distanciation sociale d'un mètre latéral et le maintien du non-brassage des groupes d'élèves soulèvent dès à présent des interrogations au regard de la taille et de l'aménagement possible des locaux ainsi que pour l'organisation du service de restauration et des activités périscolaires.

L'AMF rappelle que le dispositif 2S 2C (activités de santé, sport, civisme et de culture) mis en place par des collectivités volontaires pour rendre possible l'accueil de tous les élèves sur le temps scolaire, doit demeurer exceptionnel et lié au contexte de la crise sanitaire actuelle. Il doit, en outre, faire l'objet d'une compensation financière de l'Etat à la hauteur des dépenses engagées par les communes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce dispositif, s'il peut enrichir les partenariats existants entre les acteurs locaux, ne saurait évoluer vers l'attribution d'une nouvelle compétence aux collectivités sur le temps scolaire, qui doit demeurer un temps pleinement dévolu aux enseignants.

Afin de préparer au mieux les conditions d'organisation de la rentrée scolaire, qui devrait être caractérisée par le retour à l'école de tous les élèves devant leur professeur, l'AMF appelle dès à présent à l'instauration d'une véritable concertation avec les maires.

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr